

## RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 Juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le 7 juillet, le conseil municipal s'est réuni dans la salle de la mairie de St Macaire du Bois, sous la présidence de M. Pierre de BOUTRAY, maire.

**Etaient présents :** M. GROYER Bruno, M. GABARD Etienne, M. GIRARDEAU Jérôme, M. DUQUENOY Gilles, Mme SOYER Chantal, Mme ANDRILLAT Patricia, M. HENRION Thibaut, M. LABBE Alain, Mme BOUET Emmanuelle

**Secrétaire de Séance :** M. Alain LABBE

Monsieur de BOUTRAY, maire, donne lecture du compte-rendu de la réunion du 2 juin 2021. Le conseil n'émet aucune objection.

### **1. DELIBERATION SUR MODIFICATION DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE :**

Suite à une étude établie par le cabinet EDMS, la longueur de la voirie communale a été réévaluée. Cette étude va permettre de réajuster la dotation de l'état. La commune possède 34018 mètres linéaire de voirie. Le conseil municipal doit prendre une délibération afin de pouvoir percevoir la dotation en fonction de la longueur de la voirie. Le conseil municipal délibère favorablement et autorise Monsieur le Maire à procéder à la demande de réajustement.

### **2. DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET :**

Quelques modifications doivent être apportées au budget :

- 3036 € doivent être transférés du compte 020 au compte 203-90 (règlement des frais d'étude géotechnique Les Bouchettes)
- 1334 € doivent être transférés du compte 020 au compte 2181-55 (règlement de la facture des hottes installées à la cantine)
- 10 € du compte 022 au compte 678 (frais divers)
- 59000 € du compte 020 au compte 212. En effet, la somme inscrite au budget au compte dépenses imprévues ne doit pas dépasser 7.50 % du total du budget.

Le conseil municipal accepte les 4 décisions modificatives.

### **3. DELIBERATION CONVENTION DE FINANCEMENT SOCLE NUMERIQUE :**

La demande de financement pour les équipements numériques de la classe élémentaire a été acceptée 50 % pour la partie fonctionnement (logiciel), et 80 % pour la partie investissement. (Vidéo-projecteur, retro projecteur numérique, 1 ordinateur, et un pack de 5 ou 6 tablettes ou ordinateurs portables). Une délibération doit être prise afin d'établir la convention. Le conseil municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

### **4. DEMANDE DE SUBVENTION ASPIRE :**

L'Aspire est venu exposer leur nouveau projet à monsieur le Maire. L'Aspire désire doubler leur surface des serres, et faire des améliorations sur leur système d'irrigation. Ne pouvant réaliser un forage, l'Aspire pourrait faire un bassin de rétention. Leurs investissements se monteraient à environ 150000 €. L'Aspire demande une participation de la commune à hauteur de 15000 € ; cette dernière deviendrait membre bienfaiteur de l'association.

Chaque conseiller doit réfléchir à la manière de participer. Une décision sera prise lors du conseil municipal de septembre.

#### **5. DELIBERATION TAXATION 2022 :**

Le conseil municipal désire prendre une délibération se rapportant à la taxation 2022. La délibération concernant l'exonération sur les logements économes en énergie de la taxe foncière sur le bâti. Exonérations de 50 % sur 2 ans.

#### **6. DELIBERATION SENTIER PEDESTRE :**

L'association des arbres pour la vie se propose pour reprendre l'entretien du sentier pédestre. Elle a soumis au conseil un nouveau tracé (cf carte distribuée pendant le conseil). Celui-ci ne doit pas contenir plus de 30 % de chemins goudronnés. L'association demande un financement pour l'achat de 2 buses, des poteaux en bois pour la signalétique, et de la peinture. Le conseil valide cette proposition pour un budget maximum de 1000 €. L'association demande une aide pour l'entretien du sentier, l'installation des poteaux, et une présence d'au moins un membre du conseil le 12 août lors de la visite d'un représentant de la fédération départementale des chemins de randonnées. Le conseil demande à la commission environnement de s'impliquer dans ce projet. Cette dernière désignera un représentant pour cette visite.

#### **7. DELIBERATION DE PRINCIPE CONCERNANT LES PLANTATIONS DE HAIES :**

L'état et le département participe à hauteur de 100 % à la plantation de haies dans les champs d'agriculteurs qui sont en limite de propriété avec les biens de la commune. Le conseil municipal donne son accord. Monsieur le Maire constituera le dossier à hauteur d'une somme de 17300 €. La commune faisant l'avance des frais.

#### **8. DELIBERATION VENTE DE PIERRES :**

Des pierres ayant été récupérées lors des travaux sur la place du lotissement de la varenne, un conseiller a proposé de les racheter. 380 tonnes seront vendues au prix de 12 € HT la tonne. Le conseil donne son accord.

#### **9. POINT SUR LES TRAVAUX :**

- Cimetière : Les travaux sont commencés. Mais en raison du mauvais temps, ils ne sont pas terminés. Ils doivent reprendre vendredi 7 juillet.
- Place de la Varenne : la terre doit être étalée, et le bitume à faire.
- Le chemin des Mousseaux jusqu'à Chambernou est terminé. Sur la partie qui descend jusqu'à la Minauderie, les fossés et le chemin ont été refaits.
- Les panneaux de signalétique ont été posés.
- Les travaux de la toiture de l'école doivent commencer le 19 juillet 2021.
- En raison d'un retard de livraison les fenêtres ne seront installées qu'aux vacances de a toussaint.

#### **10. POINT SUR LE BULLETIN :**

Après quelques modifications, le bulletin municipal sera distribué aux habitants mi-juillet.

### **11. POINT SUR LA PREMIERE ANNEE DU MANDAT :**

Chaque conseiller fait part de son ressenti concernant l'année écoulée. La pandémie n'a pas permis aux commissions de s'investir autant qu'il aurait été souhaitable.

Beaucoup de projets ont été quand même mis en route (cimetière, chemins fossés, école, document unique, place de la Varenne).

### **12. QUESTIONS DIVERSES :**

- Le théâtre du Quai fera un spectacle le 13 juillet sur le terrain communal.
- Le 1<sup>er</sup> adjoint propose de faire venir une troupe pour un spectacle « balade contée sur les arbres ». Une subvention de l'ENS est possible mais pas en 2021. La mairie propose quand même de le faire en septembre 2021. Cela coutera 1200 € qui peuvent être pris sur le budget non consommé prévu pour la manifestation regroupant les 3 Saint Macaire. Le conseil donne son accord pour subventionner à hauteur de 1300 € ce.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

Le prochain conseil est fixé au mercredi 8 septembre 2021 à 20 h 15.

de BOUTRAY Pierre

GROYER Bruno

BOUET Emmanuelle

GABARD Etienne

GIRARDEAU Jérôme

DUQUENOY Gilles

SOYER Chantal

ALEMANN Martin

ANDRILLAT Patricia

HENRION Thibaut

LABBE Alain